



Conseil économique et social

Distr. générale
5 juillet 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Débat consacré aux activités opérationnelles de développement

Compte rendu analytique de la 14^e séance

Tenue au Siège, à New York, le , à le jeudi 2 mars 2017, à 10 heures

Président : M. Barros Melet (Vice-Président). (Chili)

Sommaire

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (*suite*)

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

Table ronde interactive : « Le passage de la coordination à l'intégration de la mise en application du Programme 2030 : le développement, l'aide humanitaire et la consolidation de la paix »

Table ronde interactive : « Mise en application intégrée du Programme 2030 : le rôle du système des Nations Unies pour le développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays sortant d'un conflit »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Shava (Zimbabwe), M. Barros Melet (Chili), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (suite) (A/72/61-E/2017/4)

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

1. **M. Thomson** (Fidji), Président de l'Assemblée générale, prononçant le discours liminaire, fait observer que l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a doté l'humanité d'un plan directeur universel pour transformer le monde et assurer un avenir sûr, durable et prospère pour tous. Depuis lors, toute l'attention s'est portée sur la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable.

2. Plus de 700 millions de personnes vivent toujours en situation d'extrême pauvreté, les conflits et les crises humanitaires continuent d'infliger des souffrances humaines indicibles et de provoquer des déplacements de population. Par ailleurs, la nature évolutive des guerres modernes, notamment la multiplication des conflits intra-étatiques et des acteurs non étatiques, le terrorisme, l'extrémisme violent et la guerre asymétrique, font peser des menaces inédites sur la sécurité mondiale. De nouveaux défis mondiaux apparaissent, posés entre autres par les effets des changements climatiques, la dégradation de l'environnement, l'accélération de l'urbanisation et le renforcement des inégalités. Parallèlement, les sociétés sont aux prises avec les conséquences sociales et économiques de la nouvelle donne instaurée par le rythme rapide du progrès technologique.

3. Dans un monde complexe et en rapide mutation, la communauté internationale doit relever les défis de la mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'Action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. À l'évidence, les objectifs de développement durable ne seront réalisables dans un délai de 14 ans qu'à la condition de trouver de nouvelles formes de partenariat, de financement et de réflexion ainsi que de nouveaux moyens d'obtenir des résultats. Pour faire face à ces problèmes, il est

essentiel de comprendre le lien entre paix, développement et activités humanitaires et de parvenir à tirer parti des possibilités synergiques ainsi offertes.

4. Le nouveau concept de « pérennisation de la paix » offre à l'Organisation des Nations Unies l'occasion d'aborder la paix, le développement durable et l'action humanitaire sur la base d'une approche intégrée, cohérente et coordonnée. Lors du Dialogue de haut niveau « Construire une paix durable pour tous : les synergies entre le programme de développement durable à l'horizon 2030 et le maintien de la paix », tenu au Siège de l'ONU le 24 janvier, de nombreux intervenants ont souligné qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans paix durable, et vice-versa, les deux exigeant une approche intégrée et interdisciplinaire. Avec la reconnaissance grandissante du fait qu'une paix pérenne contribue à créer un environnement propice au développement durable à long terme, la présente réunion constitue une occasion précieuse d'examiner les modalités de mise en pratique de cette nouvelle approche, la manière dont le système des Nations Unies peut renforcer la coordination entre les acteurs de la paix, de l'action humanitaire et du développement, et la façon de mettre à profit cette approche pour améliorer l'exécution des activités opérationnelles sur le terrain.

5. L'ONU doit s'atteler à échafauder des approches complémentaires et coordonnées pour la fourniture de l'aide humanitaire, le soutien du développement durable et la pérennisation de la paix. Elle doit par ailleurs trouver les moyens de renforcer la collaboration entre tous les acteurs clés des trois piliers du système des Nations Unies, notamment entre l'ensemble de ses structures organisationnelles, de gouvernance et de financement. M. Thomson appelle les participants à faire bloc autour du Secrétaire général et à appuyer ses efforts pour renforcer la coordination interinstitutions par le biais d'une approche globale, coordonnée et cohérente des activités opérationnelles de l'Organisation sous l'angle des conflits et de la prévention.

6. L'ensemble du système des Nations Unies doit en premier lieu redoubler d'efforts pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable d'une manière cohérente, efficace et efficiente, tout en décelant et corrigeant les lacunes éventuelles. Deuxièmement, il doit veiller à ce que la procédure d'examen quadriennal complet soit mise en œuvre de façon à dégager des synergies entre les acteurs du développement, de l'aide humanitaire et de la consolidation de la paix, conformément aux

dispositions de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Troisièmement, les fonds et programmes des Nations Unies devraient continuer de placer l'élimination de la pauvreté au cœur de leurs travaux et y intégrer la perspective de la pérennisation de la paix, y compris au niveau national. Quatrièmement, le système des Nations Unies devrait étudier les moyens de renforcer le leadership, la responsabilisation, la planification stratégique et la coordination entre les acteurs au niveau national, notamment en facilitant une coordination plus étroite entre les missions de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les équipes de pays des Nations Unies; les gains durement acquis en matière de développement, de paix et de sécurité ne doivent pas être balayés au moment des transitions. Cinquièmement, les Nations Unies devraient soutenir les initiatives nationales visant à construire des modèles de partenariat inclusif réunissant des acteurs des secteurs de l'assistance humanitaire, du développement durable et de la pérennisation de la paix, issus de tous les niveaux de gouvernement, de l'ONU, de la société civile, des institutions financières internationales, du secteur privé et des organisations locales. En tout état de cause, il convient d'étudier attentivement les moyens d'aborder les décisions politiques et l'exécution des programmes dans une perspective à plus long terme, intersectorielle et préventive.

7. Les 13 prochaines années seront décisives pour mener des actions en vue d'éliminer la pauvreté, de réaliser la paix universelle et de préserver l'avenir de l'humanité sur terre. Cela suppose d'abandonner nos anciennes défiances et manières de fonctionner; d'adopter des approches novatrices permettant de s'appuyer sur les liens entre la paix, l'action humanitaire et les activités de développement durable; d'affecter des ressources et de faire preuve de détermination pour atteindre les objectifs de développement durable. Le développement durable et la pérennisation de la paix sont deux programmes concomitants ou constituant un même front, et doivent à ce titre être poursuivis de manière intégrée.

Table ronde interactive : « Le passage de la coordination à l'intégration de la mise en application du Programme 2030 : le développement, l'aide humanitaire et la consolidation de la paix »

8. **M^{me} Salah** (ancienne Directrice exécutive adjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ancienne Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général auprès de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad), modératrice, déclare que l'Organisation des Nations Unies doit évoluer si elle veut rester pertinente, efficace, adaptée à l'objectif poursuivi et répondre aux besoins des bénéficiaires finaux du développement et de la paix. Le moment est d'ailleurs bien choisi, puisque le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général ont tous deux exprimé leur volonté de changement; le Programme 2030, « Transformer notre monde », reconnaît la relation entre justice, paix et développement; la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité confirme le lien indissoluble entre la pérennisation de la paix et le développement durable; les débats du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016 ont mis l'accent sur la nécessité de mettre effectivement fin au clivage entre l'action humanitaire et le développement; et la résolution 71/243 de l'Assemblée générale appelle les entités du système des Nations Unies pour le développement à créer des synergies et à renforcer la coordination des actions d'assistance humanitaire et de consolidation de la paix. Mme Salah suggère aux participants d'étudier les mesures à prendre pour donner effet à la résolution 71/243, le meilleur moyen d'établir des synergies dans le secteur du développement et les possibilités existantes pour avancer sur la voie d'un cadre « Unis dans l'action ».

9. **M. Kubiš** (Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq), panéliste, précise que le Secrétaire général lui a confirmé sa détermination à réformer promptement le système de coordination. La vision du Secrétaire général intègre des changements d'orientation dans la manière d'opérer des États Membres, des organismes, fonds et programmes et du Secrétariat, notamment en mettant davantage l'accent sur la prévention que sur la réaction, et en remplaçant la paix durable et le développement inclusif au cœur de l'action de l'ONU. Cette vision a pour autre aspect essentiel le renforcement de l'action transversale, afin de remédier aux causes profondes de l'instabilité et répondre aux besoins de chaque pays, plutôt que la poursuite de l'approche habituelle ou l'appui des ambitions institutionnelles ou des programmes des donateurs.

10. En tant que chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), M. Kubiš s'inquiète du manque d'ambition de l'examen quadriennal complet de 2016. Il promeut l'idée de

comblent les fossés entre la paix, le développement et l'action humanitaire ancrée dans les droits de l'homme, encourageant ainsi le statu quo et les correctifs rapides plutôt qu'une réorganisation complète des institutions actuelles. Il s'interroge également sur le suivi effectif, dans la pratique, des mesures visant à remédier au manque de confiance qui prévaut à l'ONU et à faire en sorte que les activités du système pour le développement répondent non seulement aux mandats des organismes mais aussi aux objectifs et engagements globaux à l'échelle de l'Organisation. S'agissant de la gouvernance pour les questions qui concernent l'ensemble du système et dépassent le domaine de compétence de chaque organe directeur, il recommande de renforcer les pouvoirs du Secrétaire général.

11. Les modifications à apporter au système des Nations Unies pour le développement sont à envisager à deux niveaux : celui du système dans son ensemble, examiné au cours de la réunion-débat tenue lors de la dixième réunion du Conseil économique et social, et celui des opérations individuelles mandatées par le Conseil de sécurité. Ces dernières étant souvent menées dans des situations d'urgence humanitaire ou de crise permanente, tous les partenaires et parties doivent comprendre les prérogatives de l'environnement hautement politique dans lequel ils sont amenés à opérer, plutôt que de proposer simplement des solutions à court terme. Les missions spéciales du Conseil de sécurité sont particulièrement complexes car les organismes, fonds et programmes ainsi que le Secrétariat des Nations Unies opèrent tous dans le même environnement, mais en vertu de règles et de règlements différents.

12. Dans le cas de l'Iraq, la MANUI collabore avec l'équipe de pays des Nations Unies, dans un environnement théoriquement débarrassé de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), mais dans lequel des partisans de cette organisation sont encore susceptibles de mener des actions terroristes. Le bureau de M. Kubiš met actuellement à jour le cadre stratégique intégré et aligne le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) sur les plans de relèvement du pays et le programme de développement national. Le succès de ses efforts dépend en grande partie de la bonne volonté des acteurs clés et de l'alchimie entre le Représentant spécial du Secrétaire général, le Coordonnateur des opérations humanitaires, le Coordonnateur résident et le représentant résident. Néanmoins, chaque obstacle institutionnel dressé engendre un gaspillage d'énergie

et de ressources considérables pour faciliter la communication entre ces entités.

13. Les réformes proposées par le Secrétaire général pourraient être plus ambitieuses en veillant à ce que les représentants spéciaux du Secrétaire général, les coordonnateurs humanitaires, les coordonnateurs résidents et les représentants résidents soient désignés comme partenaires à part entière; en constituant des équipes spéciales de pays réunissant les partenaires au niveau des sièges afin de discuter de l'appui matériel et politique pour la mise en œuvre des PNUAD; et, lorsqu'un pays ne dispose pas de mission spéciale du Conseil de sécurité sur le terrain, en s'assurant que les équipes de pays sont dirigées par des représentants qui rendent compte au Secrétaire général.

14. **M^{me} Gasarabwe** (Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général auprès de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et Coordonnatrice résidente des Nations Unies, Coordonnatrice des affaires humanitaires et représentante résidente au Mali du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)), panéliste, déclare que depuis le déploiement de la MINUSMA au Mali en 2013, les organismes humanitaires sur le terrain sont beaucoup plus nombreux à apporter un soutien aux personnes déplacées, aux réfugiés et à la population locale. La Mission intégrée pour la stabilisation a été chargée de renforcer les liens entre les dimensions humanitaire, du développement, de la consolidation et du maintien de la paix, mais se trouve pour l'essentiel dans une situation hybride. Les 15 000 membres de son personnel civil, militaire et de police ont pour mandat, d'une part, de protéger le pays contre les crises politiques incessantes se traduisant par des menaces asymétriques et extrémistes et, de l'autre, de parer aux crises humanitaires continues liées à l'échec du développement. Le Mali est une bonne illustration des complexités auxquelles l'examen quadriennal complet doit apporter une réponse de par son mandat au titre de la résolution [71/243](#) : la nécessité de renforcer la résilience pour exécuter le Programme 2030 face aux crises humanitaires et au grave climat d'insécurité.

15. Néanmoins, les opérations humanitaires au Mali risquent d'être institutionnalisées si le pays ne parvient pas à instaurer la stabilité et la cohésion sociale indispensables pour renforcer le lien entre les interventions humanitaires à court terme et les besoins de développement à long terme. L'instabilité persistante compromet également les capacités nationales et réduit la capacité du Gouvernement à

appliquer de véritables politiques nationales de développement. Les déficits endémiques de financement aggravent la situation et renforcent la concurrence entre les organismes humanitaires et de développement dans la mise en œuvre des interventions.

16. En tant que Représentante adjointe du Secrétaire général, Coordinatrice résidente, Coordinatrice des affaires humanitaires et représentante résidente, M^{me} Gasarabwe a pour principales responsabilités d'encourager les acteurs des Nations Unies à exploiter les avantages comparatifs de l'ONU et à mener une transition sans heurt pour passer d'une stabilisation à court terme et d'un relèvement rapide à la consolidation de la paix et au développement à long terme. Bien que le Mali soit parvenu à élaborer le PNUAD+ 2015-2019, un plan d'intervention humanitaire et une feuille de route couvrant les composantes politique, militaire et de protection civile de la MINUSMA, parallèlement aux plans nationaux de l'équipe de pays des Nations Unies, le défi consiste à intégrer tous les plans et programmes de manière à répondre aux besoins de la population.

17. Le passage d'une réponse coordonnée à une réponse intégrée suppose, d'abord et avant tout, un profond changement des mentalités dans l'ensemble du système. Les personnes remplissant les fonctions de représentant adjoint du Secrétaire général, de coordonnateur résident, de coordonnateur de l'action humanitaire et de représentant résident ont également besoin d'un secrétariat bien formé et bien intégré. Actuellement, le Département des opérations de maintien de la paix soutient le Représentant adjoint du Secrétaire général, le Bureau de la Coordination des activités de développement appuie le Coordonnateur résident, le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires soutient le Coordonnateur des opérations humanitaires et les fonctions de représentant résident sont déléguées au directeur de pays, selon les besoins en matière de sécurité. Bien que ces quatre entités partagent les mêmes locaux, chacune dispose de ses propres politiques, normes, règles, procédures et systèmes de financement. La suite donnée à l'examen quadriennal complet de 2016 offre donc une excellente occasion d'améliorer la cohérence, l'efficacité et l'efficience du système dans de tels contextes.

18. Si le système des Nations Unies et les États Membres ne fournissent pas une définition plus claire des domaines de travail et des paramètres entre la paix et la sécurité, la consolidation de la paix, l'action humanitaire et le développement, une action intégrée et

une bonne coordination seront impossibles. La poursuite de l'harmonisation et de l'intégration des politiques et des procédures, le partage des services d'appui et une meilleure coordination et intégration des mécanismes de financement au sein de la communauté des donateurs pourraient aider à régler ces questions. De même, le grand nombre d'organismes humanitaires et de développement utilisant des normes différentes est plus propice à la concurrence qu'à la collaboration. M^{me} Gasarabwe préconise par conséquent un cadre « Unis dans l'action », fondé sur un système d'autorité plutôt que sur la bonne volonté, assorti d'une coopération plus étroite entre les organismes humanitaires et de développement et la MINUSMA. Enfin, dans les domaines offrant des possibilités de gains d'efficacité et de réduction des coûts de transaction, elle apprécierait également un ensemble commun de pratiques de fonctionnement applicables à la fois aux équipes de pays des Nations Unies et aux missions spéciales.

19. Le peuple malien place de grands espoirs dans l'assistance que les Nations Unies peuvent apporter pour relever les nombreux défis auxquels il se heurte, notamment dans les domaines des droits de l'homme, du développement durable et de la paix. Malgré les analyses fournies par les bureaux extérieurs et leur appui aux réformes, au final toute modification nécessite l'aide de la direction au Siège et des entités des Nations Unies présentes au Mali. M^{me} Gasarabwe appelle toutes les entités de l'ONU, les États Membres, la société civile, le secteur privé et les militants des droits de l'homme à œuvrer conjointement pour mener à bien les changements dont le pays a cruellement besoin.

20. **M. Salam** (Représentant Permanent du Liban auprès des Nations Unies), panéliste, déclare que les actions de consolidation de la paix, de développement et d'assistance humanitaire ont été menées de front dans son pays au cours des dernières décennies. L'ONU et les entités de son système de développement ont été des partenaires importants dans les efforts entrepris depuis les années 1990 pour reconstruire le Liban et panser ses plaies après le long conflit civil interne et les invasions israéliennes. Depuis 2011, le discours porte davantage sur la dimension humanitaire, en raison de l'afflux de réfugiés en provenance de Syrie. Le Gouvernement libanais n'a cessé de mettre l'accent sur la nécessité de renforcer la coordination et la cohérence entre les activités humanitaires et de développement des entités des Nations Unies et les opérations au niveau des pays, dans le respect des priorités et plans nationaux, afin de répondre aux

besoins tant des réfugiés que de leurs communautés d'accueil. Les actions de consolidation de la paix et l'appui du système des Nations Unies devraient également être poursuivis.

21. Une grande part de l'aide humanitaire est utilisée à des fins de développement, en particulier dans les situations de conflit prolongé; c'est pourquoi ces deux types d'aide doivent être abordés comme un tout. Le Cadre stratégique de coopération entre l'ONU et le Liban pour la période 2017-2020 reconnaît qu'au vu des problèmes multidimensionnels auxquels le pays est confronté et de la multiplicité des mandats en vertu desquels les Nations Unies y opèrent, une approche fondée sur l'intégrité territoriale du Liban, mobilisant des compétences, des capacités et des ressources, est indispensable pour soutenir le Gouvernement dans son action et sa gestion des divers défis à la stabilité. Ce cadre fixe trois priorités principales : la paix et la sécurité pour tous au Liban, la stabilité intérieure et une gouvernance efficace, ainsi que la réduction de la pauvreté et un développement durable mené de façon à pouvoir répondre simultanément à tous les besoins immédiats, en tenant compte des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

22. **M^{me} Fladby** (Directrice chargée des politiques pour les activités opérationnelles des Nations Unies du Département des Nations Unies et des affaires humanitaires du Ministère des affaires étrangères de la Norvège), panéliste, indique qu'une approche à l'échelle du système n'est pas une nouveauté, mais il semble y avoir un grand décalage entre les informations dont on dispose sur les analyses détaillées des réalisations obtenues au niveau national et celles relatives à la collaboration effective entre les missions et les équipes de pays. Le rapport 2016 publié par le Bureau des services de contrôle interne, intitulé « Évaluation de l'intégration entre les opérations de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et en Haïti », n'a fourni qu'un aperçu limité. Pour remédier à cette lacune, le Conseil devrait organiser un débat, fondé sur des données probantes, sur le rôle du système des Nations Unies pour le développement dans différents types de pays touchés par un conflit; les rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la procédure d'examen quadriennal complet devraient traiter en détail de ces questions; et le rapport du Bureau des services de contrôle interne devrait être porté à l'attention du Conseil.

23. Concernant les rôles et mandats des divers organismes, M^{me} Fladby souhaite savoir si les accords

de collaboration actuels, entre les différentes entités du système pour le développement, fonctionnent sans accroc, en particulier lorsque les missions et les équipes de pays interviennent dans des activités similaires, par exemple les élections. Ces entités œuvrent-elles à la consolidation de la paix à court terme, mais également au développement à long terme, pour améliorer les fonctions centrales de l'administration publique et la croissance économique inclusive? Elle se félicite de l'engagement accru de la Banque mondiale et de sa collaboration plus étroite avec les Nations Unies dans des contextes fragiles. La coopération entre la Banque mondiale et d'autres institutions financières multilatérales, essentielle pour les efforts à long terme, mériterait d'être institutionnalisée. Certains exemples positifs sont source d'inspiration, notamment le Cadre stratégique de coopération entre l'ONU et le Liban pour la période 2017-2020, dans lequel la distinction antérieure entre les termes « mission » et « équipe de pays » a été supprimée et où tous les participants, y compris la Banque mondiale, sont présentés comme des « membres » de l'équipe de pays. Pour passer de la coordination à l'intégration dans les trois piliers des Nations Unies, il convient de renforcer le leadership et la responsabilité mutuelle afin de garantir une collaboration institutionnalisée; d'harmoniser les politiques et procédures administratives entre le Secrétariat de l'ONU et le Groupe des Nations Unies pour le développement; de renforcer l'autorité des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général, des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs des opérations humanitaires; et de mettre fin à la fragmentation des modes de financement.

24. **M. Zambrano** (observateur de l'Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare qu'à l'occasion de la mise en œuvre des dispositions de la résolution relative à la procédure d'examen quadriennal complet, il appartient aux entités du système des Nations Unies pour le développement de tenir compte de la nécessité de renforcer la coordination et les synergies, tout en respectant leurs divers mandats et cadres d'opération. Après tout, la procédure d'examen quadriennal complet ne met pas en avant un modèle de type « un pays, un cadre ». Le système des Nations Unies pour le développement devrait toujours agir conformément aux priorités et aux plans nationaux des pays confrontés à des situations d'urgence humanitaire et de conflit. La coordination entre les secteurs du développement et de l'action humanitaire, et celle entre le développement et la consolidation de la paix, sont traitées séparément dans

l'examen quadriennal complet. Cette distinction permet d'éviter la politisation des activités opérationnelles pour le développement, en particulier les plans stratégiques et les descriptifs de programme de pays, et de l'aide humanitaire, où la neutralité est déterminante. L'examen quadriennal complet souligne l'importance d'œuvrer en vue d'un développement à long terme et reconnaît la contribution des activités de développement à la pérennisation de la paix. Le développement n'est cependant pas la seule condition pour la paix, sachant que la responsabilité politique de la paix et de la sécurité incombe au Conseil de sécurité et non pas au système de développement. Ces complexités sont mieux prises en compte dans le paragraphe 24 de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet que dans son paragraphe 14, à l'encontre duquel le Groupe des 77 et la Chine ont déjà exprimé de vives préoccupations. Le paragraphe 14 combine toutes les activités en faisant abstraction du respect des plans et priorités nationaux, du droit international, de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, et des divers mandats au sein du système des Nations. Il renvoie également à une « réponse globale de l'ensemble du système », d'une portée bien plus vaste que les activités opérationnelles de développement, qui est au cœur même de l'examen quadriennal complet.

25. **M. Shawesh** (observateur de l'État de Palestine), répondant aux observations de M. Salam, affirme que de nombreux jeunes enfants syriens ne sont pas scolarisés du fait de l'absence de solution politique durable à la crise syrienne. Comment sortir de cette situation et que peut faire la communauté internationale pour que ces enfants ne soient pas laissés pour compte?

26. **M. Shearman** (Royaume-Uni) estime que la communauté internationale devrait se départir de son conservatisme inné et saisir l'occasion de faire de l'ONU plus que la somme de ses parties. À titre d'exemple, le Conseil de sécurité s'attaque actuellement aux problèmes du bassin du lac Tchad, notamment en termes de paix et de sécurité, d'environnement, de développement, d'action humanitaire et de changements climatiques, dont aucun ne peut être abordé isolément. Les États Membres doivent donc faciliter l'intégration des entités opérationnelles du système des Nations Unies. Notant que sa délégation est le deuxième plus important donateur volontaire pour le financement du développement à l'ONU, il précise que ce financement – souvent détourné à des fins autres que celles initialement prévues – doit être utilisé intelligemment

pour résoudre les crises humanitaires et appuyer les activités de développement.

27. **M^{me} Ordoñez Fernández** (Colombie) déclare que l'accord de paix conclu dans son pays est un accord global qui englobe la transformation des zones rurales colombiennes dévastées par le conflit, ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Il vise à créer des emplois et à s'attaquer à des questions telles que l'égalité des sexes et la durabilité environnementale. Il est de ce fait étroitement aligné sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, qui tous favorisent l'instauration d'une paix durable. Une coordination notable entre les différentes entités du système des Nations Unies pour le développement est nécessaire; le coordonnateur résident doit avoir l'autorité nécessaire pour jouer ce rôle, tout en respectant la prise en main par le pays, et doit par ailleurs être en mesure de rendre compte des actions menées par le système dans son ensemble.

28. L'examen quadriennal complet de 2016 a été plus ambitieux, mais ce n'est qu'un premier pas sur la voie des changements nécessaires au sein de l'Organisation. Il a cependant permis au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale de présenter leur vision de la transformation du système des Nations Unies pour le développement.

29. **M. Denys** (Belgique), répondant aux observations de M. Kubiš, souhaite savoir comment rendre l'examen quadriennal complet plus ambitieux.

30. **M. Meza-Cuadra** (Pérou) demande ce qui pourrait être fait pour garantir un examen quadriennal complet plus ambitieux à l'avenir.

31. **M^{me} Oliveira Sobota** (Brésil) est d'avis que l'examen quadriennal complet est un bon point de départ pour remédier aux frustrations et relever les défis liés à la coordination entre les bureaux des Nations Unies à New York et les personnes travaillant sur le terrain. Sa délégation approuve totalement le décloisonnement et la suppression des obstacles bureaucratiques, mais l'existence de limites institutionnelles se justifie. Le système des Nations Unies pour le développement ne devrait pas être politisé, et les différents aspects du développement sont à traiter en conséquence, même si certains experts ont souvent mélangé à tort des questions telles que les conflits et la violence, et tenté d'y remédier comme s'il s'agissait d'un seul et même problème.

32. **M^{me} Clifford** (Australie), se référant aux observations du Président de l'Assemblée générale,

insiste sur la nécessité d'un engagement sérieux pour gérer comme il se doit les risques, et d'une reconnaissance des forces et faiblesses de chaque discipline. La neutralité de l'action humanitaire, la place des femmes dans la paix et la sécurité, l'égalité des sexes et les questions de financement comptent parmi les exemples où ce principe pourrait être appliqué. À partir des évaluations conjointes, des évaluations des besoins globaux et de la pratique des interventions et des simulations, quelles opportunités saisir pour que les bénéficiaires sur le terrain constatent une intégration plus harmonieuse?

33. **M. Sanfey** (Irlande) estime que l'évaluation conjointe des besoins, des risques et des problèmes, y compris de l'impact des changements climatiques sur les activités humanitaires et de développement est une voie à explorer. Il conviendrait de mener une planification et une programmation conjointes sur une base pluriannuelle au sein des équipes de pays des Nations Unies, afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable, et de prendre des mesures pour prévenir les crises humanitaires. Les rapports ne devraient pas seulement synthétiser et évaluer l'impact des actions ponctuelles, mais également expliquer comment diverses activités d'origines différentes sont coordonnées, pourquoi elles ne font pas double emploi ni ne se concurrencent les unes les autres. Le lien n'est pas unidimensionnel, et si les efforts humanitaires sont censés favoriser un environnement propice à un développement à long terme, les activités de développement durable devraient renforcer la résilience et réduire la fragilité. Des modalités de financement susceptibles de soutenir une programmation pluriannuelle souple et prévisible et de réorienter rapidement l'aide au développement, là où elle est le plus nécessaire, devraient être envisagées.

34. **M. Thomson** (Fidji), Président de l'Assemblée générale, répondant aux préoccupations exprimées par les délégations, précise que la souveraineté nationale n'est nullement remise en cause. La réalisation des objectifs de développement durable et la détermination des aspects du Programme 2030 sur lesquels il convient d'insister doivent relever de la responsabilité des gouvernements nationaux; le rôle de l'ONU consiste à les aider dans leurs actions. S'appuyant sur son expérience personnelle avec d'autres entités du système des Nations Unies, il estime que l'on accorde bien trop d'importance à l'image des programmes individuels, et que les Nations Unies doivent être perçues comme une entité unique dans les pays où elles opèrent.

35. **M. Salam** (Représentant permanent du Liban auprès des Nations Unies), répondant à la question sur l'éducation, indique que la moitié des enfants syriens réfugiés au Liban ne sont pas scolarisés et que de nombreuses écoles publiques libanaises travaillent en trois équipes pour accueillir les réfugiés. Mais le Liban ne peut pas résoudre seul ce problème, il est indispensable que la communauté internationale lui apporte une aide supplémentaire. En l'absence des financements dont bénéficie l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), les enfants palestiniens seraient confrontés à une situation similaire. Toutefois, ni les fonds de l'UNRWA, ni la construction de nouvelles écoles pour les enfants syriens réfugiés ne traiteront les causes politiques profondes de la présence des réfugiés palestiniens et syriens au Liban. Les Nations Unies doivent faire beaucoup plus pour résoudre la crise des réfugiés syriens et le conflit de longue date entre Israéliens et Arabes.

36. **M^{me} Gasarabwe** (Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général auprès de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et Coordinatrice résidente des Nations Unies, Coordinatrice des affaires humanitaires et représentante résidente au Mali du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)), répondant aux observations du représentant du Royaume-Uni, précise que la MINUSMA opère sous mandat du Conseil de sécurité, qu'elle dispose d'une équipe de pays des Nations Unies et coordonne son action avec de nombreux organismes et institutions. Les problèmes de financement, petits ou grands, pourraient être abordés dans le cadre de l'examen quadriennal complet.

37. **M. Kubiš** (Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq), plutôt que de répondre aux questions concernant les paragraphes 14 et 24 de la résolution [71/243](#) relative à l'examen quadriennal complet soulevées pendant la présente réunion, préfère préparer des réponses écrites qui seront disponibles dans les meilleurs délais. Même si la résolution n'est certes pas aussi ambitieuse que le personnel opérationnel sur le terrain pourrait l'espérer, il juge le processus encourageant. La communauté internationale doit poser un acte de foi pour en faire bon usage, car le maintien du statu quo n'est pas une solution. Le développement ne peut être isolé de son contexte et entrepris sous la forme d'un exercice technocratique visant à fournir, par l'intermédiaire des différents fonds, organismes, programmes et missions de l'ONU, une assistance

composée d'une multitude de mesures. Une telle approche ne ferait que perpétuer la situation déplorable où de nombreux pays sont disposés à accepter l'assistance fournie par les Nations Unies, tout en critiquant ses échecs collectifs. Le Secrétaire général, excellent praticien et parfaitement au fait de ces problèmes, doit être soutenu et habilité à y remédier. Il convient de créer un mécanisme au niveau du Siège, qui serait chargé d'assurer une coordination en fonction des conditions propres à chaque pays, sachant que cette tâche ne saurait être dévolue aux PNUAD, notamment en l'absence de missions spéciales ou d'activités de maintien de la paix. Dans le contexte des missions globales et composites comme la MINUSMA, la communauté internationale devrait s'efforcer dès le départ de ne pas instaurer de cloisonnement ou créer des obstacles susceptibles de nuire aux résultats.

38. **M^{me} Fladby** (Directrice chargée des politiques pour les activités opérationnelles des Nations Unies du Département des Nations Unies et des affaires humanitaires du Ministère des affaires étrangères de la Norvège) estime que l'examen quadriennal complet de 2016 s'est éloigné de l'ancienne approche linéaire et constitue ainsi une bonne base pour passer à des approches intégrées. L'examen quadriennal complet ne peut pas combler les nombreuses lacunes évoquées durant la réunion, dans la mesure où il outrepasserait son mandat. Par contre, le leadership du Secrétaire général est essentiel pour ce faire.

Table ronde interactive : « Mise en application intégrée du Programme 2030 : le rôle du système des Nations Unies pour le développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays sortant d'un conflit »

39. **M. Montes** (Conseiller principal en finances et développement du Centre Sud, Genève), modérateur, déclare que les débats devraient porter sur la façon de rétablir les moyens de subsistance dans les pays accueillant des réfugiés et sur le rôle à jouer par l'ONU dans ce contexte. Il demande aux participants, en l'occurrence des représentants de pays, comment ils s'accommodent de cette organisation incontrôlable que sont les Nations Unies, et dans quelle mesure les responsables des pays en développement pourraient déterminer le fonctionnement de ce système de développement dans leur pays.

40. **M. Mannan** (Ministre d'État, Ministère des finances et de la planification du Bangladesh), panéliste, souligne le rôle déterminant joué par la

résolution relative à l'examen quadriennal complet de 2016, adoptée au moment même du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres programmes de développement innovants. Le Programme 2030 porte une attention particulière aux pays les moins avancés (PMA), et sa mise en œuvre difficile pour tous l'est tout particulièrement pour eux.

41. Pour la première fois, la résolution sur l'examen quadriennal complet a appelé le système des Nations Unies pour le développement à remédier aux difficultés spécifiques auxquelles sont confrontés les PMA et autres pays en situation particulière. La résolution reconnaît que ces pays ont besoin d'assistance pour mettre en œuvre les plans d'action internationaux et les objectifs de développement durable, et souligne que les engagements en matière d'aide publique au développement (APD) doivent être tenus pour les pays les moins avancés. Un certain nombre d'entre eux étant sur le point de sortir de cette catégorie, la résolution appelle à un soutien ciblé et global aux pays retirés de la liste ou en cours de retrait. Autre disposition importante pour les PMA : la résolution relative à l'examen quadriennal complet encourage le système des Nations Unies pour le développement à fournir une assistance à la banque de technologies pour les pays les moins avancés, nouvellement créée et dont l'objectif est d'aider ces pays à combler le fossé technologique.

42. Un appui normatif et opérationnel renforcé est indispensable pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du plan d'action international. Les contributions actuelles aux activités opérationnelles ne sont plus adaptées, dans la mesure où les dépenses du système des Nations Unies pour le développement ont diminué en 2015. Ces contributions devaient être renforcées pour appliquer le Programme 2030 et atteindre le taux de sortie de la liste des PMA défini dans le plan d'action international : les pays en voie de reclassement ont également besoin d'un soutien global. Le système des Nations Unies pour le développement devrait par ailleurs identifier des moyens innovants de renforcer la coopération avec d'autres pays, en particulier du Sud, sur les questions de santé, d'éducation, de changements climatiques et d'élimination de la pauvreté. Il devrait aussi aider les pays les moins avancés à renforcer les plates-formes de données, de statistiques et d'informations.

43. **M^{me} Shaaban** (Secrétaire permanente adjointe du Ministère des finances et de la planification de la République-Unie de Tanzanie), panéliste, fait savoir que son Gouvernement a déployé des efforts concertés

pour intégrer le Programme 2030 à son plan de développement à moyen terme. Il a par ailleurs pris en compte les objectifs de développement durable dans la formulation de ce plan national, afin de guider les initiatives de développement, de croissance et de réduction de la pauvreté. Un certain nombre de ces objectifs sont pertinents pour le plan de développement quinquennal du pays.

44. La mise en œuvre effective du cadre de développement national et la réalisation des objectifs de développement durable exigent des données nationales ventilées et de qualité. Celles relatives entre autres à l'emploi, la pauvreté, l'environnement, l'égalité des sexes, les ressources naturelles et la gouvernance sont limitées, ce qui risque d'entraver l'analyse et le suivi des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs de développement durable, en particulier au niveau local. Le système des Nations Unies pour le développement est bien placé pour aider les pays les moins avancés comme la Tanzanie à collecter des données et suivre les progrès enregistrés dans la réalisation de ces objectifs.

45. Compte tenu des difficultés pour dégager des ressources nationales adéquates, le déficit de financement a été comblé par des ressources externes. Malgré la diminution de ces dernières et leur caractère parfois peu fiable et imprévisible, elles continueront néanmoins à jouer un rôle de catalyseur dans le financement des objectifs de développement durable. En Tanzanie, le Coordonnateur résident des Nations Unies est également coprésident permanent du Groupe des partenaires de développement, ce qui lui permet de mobiliser le soutien du Groupe.

46. Le système des Nations Unies est le dépositaire des objectifs de développement durable, et en tant qu'intermédiaire impartial, il est bien placé pour promouvoir le Programme 2030. L'ONU devrait fournir une analyse stratégique intégrée, des conseils d'ordre politique et, si possible, un appui au programme, en tirant parti du riche vivier de compétences de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Ce dernier pourrait favoriser la coopération Sud-Sud et la croissance économique. La Tanzanie a participé à ces relations de coopération et a par exemple envoyé une équipe en Ouganda pour approfondir ses connaissances en matière de gestion des terres et de technologies propres aux petites exploitations agricoles.

47. **M. Martínez Villalba** (Directeur chargé des organisations internationales du Ministère des relations extérieures du Paraguay), panéliste, indique que pour

augmenter son appui ciblé aux pays, conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, le système des Nations Unies pour le développement doit faire preuve de souplesse et renforcer la coordination entre les entités qui le composent aux niveaux national, régional et international. L'absence d'accès territorial à la mer isole les pays en développement sans littoral des marchés mondiaux, entrave leur compétitivité et leur croissance économique et limite la capacité de plus de 440 millions de personnes, dans 32 pays à travers le monde, à atteindre les objectifs de développement durable.

48. Le système de développement des Nations Unies doit accroître les synergies entre le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, aux niveaux national, régional et international. Il est essentiel d'optimiser le potentiel du système dans chaque pays et d'éviter la duplication des travaux; les coordonnateurs résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont un rôle crucial à jouer à cet égard. Des initiatives régionales comme le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, et le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont également d'importantes contributions à apporter.

49. Le Paraguay a élaboré un Plan national de développement à l'horizon 2030 pour harmoniser ses propres travaux sur l'élimination de la pauvreté, le développement social, la croissance économique inclusive, l'égalité des chances et la viabilité de l'environnement avec les activités internationales entreprises dans le cadre du Programme 2030. En outre, en 2016, le Gouvernement paraguayen a créé un comité de coordination interinstitutions pour la mise en œuvre nationale, le suivi et le contrôle des objectifs de développement durable. En février 2017, le PNUD a convenu de soutenir ce comité de coordination interinstitutions en participant à l'élaboration d'une plate-forme informatique pour le suivi des objectifs. L'outil permettra un contrôle plus cohérent en facilitant la collecte de données actuellement détenues par diverses entités nationales.

50. Les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable devraient s'appuyer sur des politiques nationales de développement, et la communauté internationale devrait être sensibilisée aux

droits et aux handicaps des pays en situation particulière. Le Gouvernement paraguayen fera de son mieux pour respecter l'engagement pris par la communauté internationale de ne laisser personne de côté et espère continuer à partager les expériences positives avec toutes les parties prenantes et profiter des enseignements tirés pour mettre en œuvre efficacement le Programme 2030.

51. **M. Sareer** (Représentant permanent des Maldives auprès des Nations Unies), panéliste, déclare que les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles, aux effets des changements climatiques et aux chocs économiques, ce qui entrave la croissance économique et le développement durable. Pour ces États, le système des Nations Unies pour le développement a toujours constitué un mécanisme essentiel et, compte tenu des nouveaux mandats énoncés dans le Programme 2030, il doit répondre à leurs besoins particuliers.

52. L'examen quadriennal complet de 2016 est parfaitement aligné sur les aspects liés au développement du Programme 2030, un élément important pour les petits États insulaires en développement car un plan de développement durable, intitulé « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) », est pleinement intégré au Programme 2030. Il appartient aux entités du système des Nations Unies pour le développement d'adopter une approche globale et coordonnée en vue d'améliorer la qualité de leurs actions et d'éviter les doubles emplois. De nombreux exemples parmi les petits États insulaires en développement témoignent de l'efficacité des efforts de collaboration. Aux Maldives, la stratégie de développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques illustre la collaboration instaurée avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les Nations Unies doivent laisser aux petits États insulaires en développement une marge de manœuvre suffisante pour partager et intensifier leurs pratiques exemplaires, ce qui favorisera une meilleure réponse aux problèmes individuels et collectifs.

53. Les entités du système de développement des Nations Unies devraient s'aligner sur les priorités des États et risquent d'être appelées à contribuer au recensement des priorités par le coordonnateur résident et les organismes sur le terrain. Lors de l'adoption de leurs plans stratégiques, elles devraient veiller à ce que leurs activités de développement durable dans les petits États insulaires en développement respectent les mandats de leurs organisations respectives. Elles doivent par ailleurs harmoniser leurs priorités avec les priorités régionales et nationales fixées par les gouvernements de ces États, leurs partenaires et les organisations régionales. Des synergies entre les Orientations de Samoa et ces autres processus permettraient de réduire le fardeau du contrôle et de l'établissement de rapports dans les petits États insulaires en développement.

54. La fourniture de services en vue d'accélérer le processus de mise en œuvre est une priorité pour les petits États insulaires en développement. Le système doit être universel, mais les réponses devraient être adaptées aux vulnérabilités spécifiques de chacun; même au sein des groupes de pays, les priorités et besoins divers sont à déterminer par les pays eux-mêmes et à convenir conjointement avec le système de développement des Nations Unies, qui connaît bien le caractère multidimensionnel de la pauvreté et les divers problèmes qui affectent les groupes de pays comme les petits États insulaires en développement. C'est à ce système qu'il appartient d'améliorer la coordination avec les institutions financières internationales en matière de pratiques de financement. Les petits États insulaires en développement ne peuvent prétendre aux financements à des conditions de faveur, l'admissibilité étant évaluée en fonction du produit intérieur brut (PIB). L'appui devrait être fondé sur les besoins plutôt que sur le revenu, avec prise en compte de la vulnérabilité économique et environnementale unique de ces petits États.

55. Le système de développement des Nations Unies a entre autres pour rôle clé de servir d'intermédiaire dans les partenariats avec le secteur privé. Il pourrait aider les petits États insulaires en développement, en veillant à la mise en place de directives et de politiques destinées à fournir des résultats tangibles et transparents et assurer un contrôle continu. Il est impératif que le système de développement des Nations Unies facilite la collecte et la ventilation de données.

56. Le rôle des bureaux multipays est à réévaluer. Certains petits États insulaires en développement

risquant d'être laissés pour compte en raison de leur éloignement, la représentation au niveau national doit être préservée et, dans certains cas, renforcée. Une option rentable pourrait être l'affectation dans des lieux reculés d'un membre du personnel chargé d'assurer la liaison avec le reste du système des Nations Unies, plutôt que d'envoyer des missions longues et coûteuses sur ces sites.

57. **M. Sanfey** (Irlande) est d'avis que le système des Nations Unies pour le développement doit accorder plus d'attention aux besoins des États œuvrant à la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui suppose de modifier le mode de fonctionnement, à titre individuel et collectif, de toutes les entités du système. Il est important de se concentrer en premier lieu sur les pays qui accusent le plus de retard; le système de développement des Nations Unies doit ainsi permettre une appropriation nationale du développement et une mise en œuvre axée sur les résultats du Programme 2030. Si les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables, ils sont aussi les pays dans lesquels le système de développement des Nations Unies peut avoir le plus d'impact. Ce système est particulièrement bien placé pour guider les États dans la formulation d'approches cohérentes de la mise en œuvre du Programme 2030 dans l'ensemble des ministères nationaux.

58. L'Irlande salue la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/243, invitant le Secrétaire général à conduire tous les deux ans une enquête sur la qualité, l'utilité, l'efficacité et l'efficience de l'appui du système des Nations Unies pour le développement aux priorités et plans nationaux de développement et attend avec intérêt d'examiner les résultats en temps voulu. Elle se félicite également de la réflexion faite dans cette résolution selon laquelle les ressources de base constituent le fondement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Sa délégation aimerait connaître l'avis du Groupe sur les domaines susceptibles d'être inclus dans une enquête biennale, qui permettrait d'améliorer l'appui aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.

59. **M. Zambrano** (Observateur de l'Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et la Chine, déclare que la diversité est une caractéristique importante des pays en développement. Le système des Nations Unies pour le développement a un rôle à jouer

en appuyant les efforts déployés pour surmonter d'une manière souple et adaptée les problèmes de développement. L'examen quadriennal complet demande à ce système de régler les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les pays les plus vulnérables, notamment les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il met en lumière la nécessité d'accorder une attention particulière aux pays en conflit ou sortant d'un conflit, aux pays et peuples sous occupation étrangère, ainsi qu'aux défis spécifiques posés aux pays à revenu intermédiaire.

60. L'examen quadriennal complet invite donc instamment le système des Nations Unies pour le développement à poursuivre le renforcement de son appui à la mise en œuvre des programmes d'action pertinents. Enfin, le Groupe tient à rappeler que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les programmes de pays devraient être élaborés en fonction des besoins et des priorités de chaque pays.

61. **M. Islam** (Observateur du Bangladesh) fait savoir qu'il est largement admis que les pays les moins avancés ont besoin d'un soutien exceptionnel de la part du système de développement des Nations Unies. L'adoption du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et du Programme 2030, a suscité de grands espoirs mais la mobilisation des ressources n'a à ce jour pas été à la hauteur des espérances et le financement global a accusé dans les faits une baisse de 6 %.

62. Le Bangladesh salue la décision des conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme des Nations Unies pour le développement de consacrer au moins 60 % des ressources ordinaires aux pays les moins avancés. Sa délégation souhaite demander au Secrétaire général de prendre en considération les besoins des pays les moins avancés dans l'exercice de cartographie des capacités et lacunes du système de développement des Nations Unies prévu en juin.

63. **M. Shawesh** (Observateur de l'État de Palestine) déclare que la vulnérabilité particulière des pays et peuples vivant sous occupation étrangère a été reconnue au paragraphe 35 du Programme 2030 et au paragraphe 10 de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet, ainsi que dans de nombreux autres documents et résolutions des Nations Unies. Toutefois, les problèmes auxquels sont confrontés les pays et peuples sous occupation

étrangère n'ont pas été spécifiquement abordés au cours du débat. Il pense qu'il s'agit d'une omission qui, espère-t-il, pourra être évitée dans les documents futurs.

64. La paix et la sécurité sont indissociables et le conflit israélo-palestinien est un cas particulièrement important et unique. Les données de la Banque mondiale ont montré une nette disparité entre le salaire minimum en Palestine et en Israël, alors que le revenu national brut par habitant est 11 fois plus faible en Palestine qu'en Israël. Un tel fossé économique n'est pas envisageable si l'on veut parvenir à une paix durable et à long terme. Il se demande si le moment est venu de s'entendre sur une voie de développement particulière et unique pour les pays et les peuples sous occupation étrangère.

65. **M. Denys** (Belgique) précise que sa délégation se félicite de l'attention particulière accordée aux pays les moins avancés dans l'examen quadriennal complet. Plus de 50 % de l'aide publique au développement de la Belgique vont à ces pays.

66. La Tanzanie est un des pays pilotes pour l'approche « Unis dans l'action » et le système de développement des Nations Unies est nécessaire pour optimiser cette dernière. Il sollicite l'avis de M^{me} Shaaban à propos du processus « Unis dans l'action » en Tanzanie et sur les améliorations susceptibles d'y être apportées dans son pays et dans d'autres.

67. **M^{me} Shaaban** (Secrétaire permanente adjointe du Ministère des finances et de la planification de la République-Unie de Tanzanie) déclare que les pays les moins avancés devraient être une priorité pour le système des Nations Unies pour le développement, en raison de leur manque de ressources et des problèmes auxquels ils se heurtent dans la réalisation de certains des objectifs de développement durable. Ce système devrait appuyer la mise en œuvre du Programme d'Action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en vue d'assurer leur intégration dans le Programme 2030.

68. En ce qui concerne le projet pilote « Unis dans l'action », la Tanzanie dispose désormais d'un programme, d'un dirigeant, d'une équipe, d'un cadre budgétaire et d'une voix uniques, et s'efforce de mettre en place des locaux communs. Le programme s'est doté d'un comité directeur mixte et est actuellement mis en œuvre sur la base des priorités du pays, de

l'appropriation et de la prise d'initiative par le gouvernement. Toutefois, certains organismes poursuivent des programmes distincts au sein du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

69. **M^{me} Clifford** (Australie) précise que le débat a mis en évidence les liens entre les objectifs de développement durable et le Programme d'Action d'Addis-Abeba. Le renforcement des flux financiers à destination des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ayant été facilité par le Fonds vert pour le climat et le Programme des Nations Unies pour le développement, elle s'enquiert auprès des participants des autres solutions envisageables pour accroître les flux financiers.

70. **M. Martínez Villalba** (Directeur chargé des organisations internationales du Ministère des relations extérieures du Paraguay) juge important de traiter de façon équitable tous les groupes de pays en situation particulière, plutôt que d'accorder à certains plus d'attention qu'à d'autres. En outre, il convient de tous les inclure dans chacune des discussions ou mesures prises, l'inclusion étant un principe clef du Programme 2030.

71. Le financement est un point essentiel, en particulier dans le contexte de l'adoption du Programme 2030, du Programme d'Action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris. Les pays en situation particulière devraient disposer d'une plus grande autonomie. Les organisations internationales devraient s'employer à trouver le moyen le plus efficace de financer dans ces pays des projets qui permettraient d'atténuer leur situation défavorisée.

72. **M^{me} Shaaban** (Secrétaire permanente adjointe du Ministère des finances et de la planification de la République-Unie de Tanzanie) précise que la mise en œuvre du plan de développement quinquennal de la Tanzanie nécessite des ressources considérables. Le Fonds vert pour le climat a été identifié comme une source de financement essentielle, dans la mesure où le pays est impacté par les changements climatiques. Le Gouvernement tanzanien met sur pied un fonds national de financement des activités liées au climat et rencontre, pour l'heure, des problèmes d'accréditation.

73. **M. Mannan** (Ministre d'État, Ministère des finances et de la planification du Bangladesh) indique que son pays a appliqué ses propres programmes en parallèle des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement durable. Il s'appuie pour cela sur les enseignements

tirés de la phase de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment sur l'importance pour le développement du financement et de la technologie. Les niveaux de financement ont diminué dans le passé, pourtant le financement des pays les moins avancés est un aspect essentiel du principe de ne pas faire de laissés-pour-compte. L'appropriation nationale est déterminante, dans la mesure où le développement demeurera nécessaire sans les objectifs de développement durable. Grâce à l'adoption de sa Vision 2021 et de sa Vision 2041, le Bangladesh poursuit les mêmes objectifs avec ses propres ressources limitées.

74. Une enquête biennale pourrait couvrir les besoins spécifiques des pays, l'appropriation nationale, la mobilisation des ressources et l'utilisation de l'expérience du système de développement des Nations Unies. Le Bangladesh souhaiterait coopérer à toutes ces actions dans le futur.

75. **M. Sareer** (Représentant permanent des Maldives auprès des Nations Unies) affirme que la cohérence du système dans son ensemble est l'aspect le plus important du processus d'examen quadriennal complet, en particulier pour les petits États insulaires en développement, qui n'ont que peu de moyens de collaborer séparément avec chaque organisme.

76. Une enquête biennale permettrait de recenser les lacunes et d'évaluer dans quelle mesure le système de développement des Nations Unies répond aux besoins des pays. Elle pourrait également être conçue de manière à identifier les priorités nationales et déterminer s'ils sont bien pris en compte dans les travaux du système des Nations Unies pour le développement.

77. En ce qui concerne les fonds de développement, l'accès constitue le principal problème pour les petits États insulaires en développement. Le Fonds vert pour le climat fournit des financements par l'intermédiaire d'organes régionaux mais les petits États insulaires en développement n'ont tout simplement pas les moyens de mettre en place les mécanismes nécessaires. Une plus grande souplesse s'avère nécessaire pour leur ouvrir l'accès.

La séance est levée à 13 heures.